

Règlement Intérieur de l'École de Golf

Année 2026 – 2027

Cette charte précise les droits et les devoirs des enfants et de leurs parents et constitue le règlement interne de l'École de golf.

Assiduité

Assister à la totalité des séances du trimestre sauf raison majeure.

Prévenir en cas d'absence.

Ponctualité et sécurité

Etre ponctuel aux séances et ne pas partir avant le terme de chacune d'entre elles.

A la fin des cours, l'enfant doit être impérativement récupéré par ses parents ou leurs ayants droit. En tout état de cause, en cas de retard des parents et **pour des raisons de sécurité, l'enfant devra attendre au club house et non sur le parking.** L'Association sportive précise que sa responsabilité ne saurait être engagée en dehors des heures de cours ou en cas d'accident survenant hors des installations précitées.

Correction

Avoir un comportement qui ne puisse nuire à la sécurité, ni au bon déroulement des séances. Lors de sa présence dans l'enceinte du club, ne pas perturber les activités régulières des membres.

Avoir une tenue correcte. A noter que le port du blue-jean est prohibé.

Respect

Respecter le personnel du golf, les enseignants, les bénévoles encadrants et tous les membres du club.

Respecter le matériel de prêt, le parcours, ainsi que les espaces mis à leur disposition.

Chaque enfant se doit d'avoir une tenue vestimentaire appropriée pour la pratique du golf et représentera dignement le Club lors de compétitions extérieures.

Engagement

Les équipes sont le reflet du dynamisme et de l'esprit sportif d'un club. De ce fait, l'Association a décidé d'intervenir financièrement dans le fonctionnement des groupes à vocation sportive de l'école de golf, viviers des équipes du club.

En contrepartie, les élèves de ces groupes s'engagent à participer aux compétitions par équipes définies par le club et à respecter les règles du jeu ainsi que les décisions des sélectionneurs.

IMPORTANT : L'encadrement se réserve le droit de suspendre ou de refuser des enfants dont le comportement ne serait pas conforme aux termes de la présente Charte.